

N° 0597 /2-GRM-SDRH-DRFE

COMMUNIQUE RADIO DIFFUSE

A diffuser en français et en bambara trois (03) fois par jour pendant trois (03) jours.

Le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale porte à la connaissance des jeunes ressortissants du District de Bamako et des régions, qu'il est ouvert au sein de la Gendarmerie Nationale pour la première fois un recrutement de quatre cent (400) soldats uniquement de sexe masculin. Il s'agit bien des hommes de rang.

I. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être exclusivement de nationalité malienne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être âgé de 18 à 24 ans au 31 décembre 2023 ;
- être apte physiquement ;
- être célibataire sans enfant ;
- être de bonne moralité ;
- être titulaire du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF).

II. PIECES A FOURNIR

- une demande manuscrite timbrée à deux cent (200) franc CFA adressée au Directeur Général de la Gendarmerie Nationale ;
- deux (02) photos d'identité en couleur ;
- une copie certifiée conforme à l'original de l'acte de naissance ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de nationalité malienne ;
- un certificat de résidence ;
- une déclaration sur l'honneur certifiée de statut de célibataire et sans enfant ;
- une copie certifiée du diplôme.

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans la période du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023 dans les lieux suivants :

- Pour les candidats du District de Bamako, le lieu de dépôt est le Commandement des Ecoles et des Centres de Formation de la Gendarmerie Nationale à Faladié (Bamako) ;

- Pour les candidats de Kayes, Nioro et Kita : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°2 (Kayes) ;
- Pour les candidats de Koulikoro, Kati, Nara et Dioïla : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°3 (Koulikoro) ;
- Pour les candidats de Sikasso, Bougouni et Koutiala : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°4 (Sikasso) ;
- Pour les candidats de Ségou et San : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°5 (Ségou) ;
- Pour les candidats de Mopti, Douentzan et Bandiagara : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°6 (Mopti) ;
- Pour les candidats de Tombouctou, Gourma Rharouss et Taoudénit : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°7 (Tombouctou) ;
- Pour les candidats de Gao, Ménaka et Kidal : lieu de dépôt la Région de Gendarmerie N°8 (Gao).

Par ailleurs, les candidats retenus au compte de la deuxième vague du recrutement 2021 peuvent faire acte de candidature à condition de ne pas être frappés par la limite d'âge.

Le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale compte sur la bonne compréhension de tous.

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Général de Brigade Moussa Toumani KONE
Chevalier de l'Ordre National